

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2011028**

**Signataire : AD/SD**

**OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public du terrain situé 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers cadastré G 98, d'une superficie de 575 m<sup>2</sup>.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 18 novembre 2011 constatant la non utilisation et la non affectation à l'usage direct du public de l'Atelier de concertation sur le projet de rénovation urbaine Cristino-Garcia-Landy ;

Considérant que la désaffectation de ce terrain situé 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers cadastré G 98 d'une superficie de 575 m<sup>2</sup> par la fermeture de l'Atelier de concertation sur le projet de rénovation urbaine Cristino-Garcia-Landy et sa non affectation à l'usage direct du public, a été constatée par un procès verbal en date du 17 novembre 2011 ;

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ce terrain sont effectués en vue de la cession au bénéfice de la SARL POLY-CITES ou tout substitué,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le terrain situé 21 rue Gaétan Lamy à Aubervilliers cadastré G 98 d'une superficie de 575 m<sup>2</sup>.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/12/2011

Publié le : 20/12/2011

Certifié exécutoire le : 20/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué